



Directives



***pour skieurs
et snowboarders***

Edition 2002

Indications importantes



Vous skiez et faites du snowboard à vos propres risques et périls.

Empruntez les descentes pour sports de neige balisées. Celles-ci sont protégées des dangers inhérents à la montagne (danger d'avalanche et de chute).

Le terrain en dehors des descentes pour sports de neige balisées n'est pas protégé.

Respectez la nature. Protégez la forêt et le gibier.

Adultes et enfants, pour votre sécurité, portez un casque.

Ces directives sont valables pour tous les usagers des descentes pour sports de neige.



Règles de conduite de la FIS



Règle fondamentale:

1. Ne pas mettre autrui en danger ou lui porter préjudice.

Règles de circulation:

2. Descendre à vue. Adapter son comportement et sa vitesse à ses capacités et aux conditions.
3. Respecter le skieur et snowboarder aval.
4. Dépasser à une distance appropriée.
5. S'engager et virer vers l'amont après un examen de l'amont.

Stationnement/montée:

6. Stationner au bord de la piste ou à des endroits avec visibilité.
7. Monter et descendre uniquement au bord de la piste.

Balisage et signalisation:

8. Respecter le balisage et la signalisation.

En cas d'accident:

9. Prêter secours, avertir le service de sauvetage.
10. Parties impliquées dans un accident et témoins: faire connaître son identité.

Selon la jurisprudence, ces règles ont force de loi.

Snowboarders



1. La jambe avant doit être fixée à la planche au moyen d'une lanière de sécurité.
2. Aux téléskis et télésièges, la jambe arrière doit être détachée de la fixation.
3. Avant chaque changement de direction, particulièrement avant des virages heel-turn/virages backside, regarder en arrière, observer l'espace.
4. Poser le snowboard toujours retourné, les fixations dans la neige.
5. En raison du danger créé par les crevasses, ne pas déchausser le snowboard sur les glaciers.

Parks et Pipes

1. N'utiliser les Fun Parks et Half Pipes qu'après inspection.
2. Lors de sauts, s'assurer que le champ est libre.



Engins de damage



A tout moment, on doit s'attendre à l'utilisation d'engins de damage (chenillettes), aussi en cas de chutes de neige et de mauvaise visibilité.

L'engin de damage est prioritaire.

Comportement vis-à-vis des engins de damage

1. Respectez les distances
 - 15 m devant et derrière
 - 3 m latéralement
2. Ne pas s'accrocher.
3. Signaler sa présence en cas d'incapacité d'évitement.



Les descentes pour sports de neige balisées

Pistes

- entretenues
- contrôlées
- balisées selon leur degré de difficulté:

bleu: piste facile



rouge: piste de difficulté moyenne



noir: piste difficile



Zones à circulation ralentie

Langsam
Ralentir

Rallentare
Slowly

Itinéraires jaune



- non entretenus
- non contrôlés
- destinés aux usagers expérimentés



Danger d'avalanches

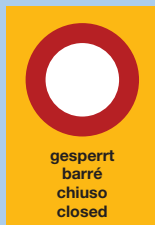
GESPERRT



En cas de danger d'avalanches,
les pistes et itinéraires sont barrés:
sur les panneaux d'information
– avec des signaux de barrage rouges ou
– avec des feux rouges

dans le terrain

– avec des signaux de barrage complétés
– par des cordes de barrage
et des fanions



Endroits dangereux

Les dangers locaux sont signalés et,
en cas de nécessité, barrés

– par des fanions



– par des piquets



Le domaine non contrôlé – hors piste



Le domaine en dehors des pistes et itinéraires n'est pas contrôlé. Il n'est ni balisé ni protégé des dangers inhérents à la montagne.

En cas de doute sur le fait qu'une descente est balisée et assurée ou qu'elle fait partie du domaine non contrôlé, vous êtes prévenu par ce tableau.

Achtung	Attention
Attenzione	
Hier keine markierte und kontrollierte Abfahrt	
Ici pas de descente balisée et contrôlée	
Qui nessuna discesa demarcata ne controllata	
Here no marked and controlled run	

Le danger d'avalanches est classé

- ① faible
- ② limité
- ③ marqué
- ④ fort
- ⑤ très fort

	Freies Gelände Domaine non contrôlé Zona non controllata Off piste areas	
	Lawinengefahr	
	Danger d'avalanches	
	Pericolo di valanghe	
	Danger of avalanches	

A partir d'un danger d'avalanches

③ «marqué», vous êtes prévenu par ce tableau ainsi que par le feu clignotant avalanches. Restez sur les descentes balisées et ouvertes.



Hors piste et Freeriding



Informations

- Bulletin d'avalanches (téléphone 187, télétexte TSR page 183, fax 0900 59 20 22, www.slf.ch)
- Bulletin météorologique
- Mises en garde des services de pistes et de sauvetage
- Freeride Checkpoints

Comportement sur le domaine non contrôlé

1. Bien observer et examiner la structure de la couche de neige, l'amoncellement de neige, les avalanches récentes de plaques de neige et les zones de fissure.
2. Porter le détecteur de victimes d'avalanche (DVA) et le mettre sur «émission»; s'équiper d'une pelle à neige.
3. Ne pratiquer le hors piste et le Freeriding que si la visibilité est bonne.
4. Traverser les zones suspectes individuellement; prévoir des possibilités de fuite.
5. Ne jamais skier ou faire du snowboard seul; observer en permanence les camarades et être prêt à réagir.

En cas de doute, s'abstenir!

L'évaluation du danger d'avalanches exige beaucoup de précaution et d'expérience. L'intuition ne suffit pas. Ni le beau temps ni une faible couche de neige n'excluent le danger d'avalanches. Principe général valable pour le hors piste et le Freeriding: **en cas de doute, s'abstenir!**

Zones de protection Forêt et gibier



Tenez compte des indications figurant sur les panneaux d'information.

Dans le terrain, les zones de protection de la forêt et du gibier sont marquées de la façon suivante



En cas de non-respect des zones de protection forêt et gibier, le titre de transport peut vous être retiré.

Assistance en cas d'accident



Premiers secours

Evaluation de l'état général du blessé

Mise en position de sécurité adéquate

Premiers soins

Protection contre le froid

Appel au service de secours

Lieu et heure de l'accident

Nombre de blessés

Nature des blessures

Assurer la sécurité de l'aire de l'accident

Planter des skis en croix

Event. poste d'avertissement

Etablissement des faits

Identité des parties impliquées et des témoins

Lieu, date et déroulement de l'accident

Conditions générales du terrain, de la neige
et de la visibilité

Balisage et signalisation



Reproduction janvier 2005

Approuvé et recommandé:

Bureau suisse de prévention des accidents bpa

SWISS SNOWSPORTS

Swiss-Ski

Remontées mécaniques suisses RMS

Union des transports publics UTP

Office fédéral du sport Macolin OFSPO

Office fédéral des transports OFT

Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches SLF

Concordat intercantonal sur les téléphériques et téléskis CITT

Association suisse pour l'enseignement du snowboard SSBS

Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents Suva

A demander auprès de la

Commission suisse pour la prévention des accidents
sur les descentes pour sports de neige SKUS

c/o bpa, Laupenstrasse 11, CH-3008 Berne

Tél. 031 390 22 22

www.skus.ch

L'édition des présentes directives a été rendue possible par:

ASA | SVV

Schweizerischer Versicherungsverband

Association Suisse d'Assurances

Associazione Svizzera d'Assicurazioni